

2.4 – Décrire les modalités de la prise en compte du handicap

PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition les renseignements suivants :

Site SECURITE ROUTIERE (page ci-après)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842>

Où trouver une auto-école adaptée ?

Site Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (page ci-après)

<https://www.automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8>